



*Forge du XIII<sup>e</sup> siècle*

**Mairie de  
Montastruc de salies**  
*20, Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies*

*Tel/fax : 05.61.97.55.42*

*e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr*

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 avril 2024**

Étaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM. BOUE, CALVET, ESQUERRE, BUFFALAN, Mme ARTIGUES.

Absentes excusées : Mmes DUCHEIN, ESTRADE, MAYLIN

Secrétaire de séance : **Guylaine DARMANI**

La séance est ouverte à 19 h 05

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : « Annulation d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. **Demande acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### **1° - Compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le Comptable du SGC de St-Gaudens, qui s'élève à :

Dépenses de Fonctionnement : 181 794.83€

Recettes de Fonctionnement : 211 863.86€

**Soit un Excédent de Fonctionnement de : 30 069.03€**

Dépenses d'Investissement : 88 842.57€

Recettes d'Investissement : 83 246.13€

**Soit un Déficit d'Investissement de : 5 596.44€**

**Résultats financiers 2023 acceptés à l'unanimité des membres présents.**

### **2° - Compte administratif 2023**

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DARMANI présente la comptabilité 2023 tenue par Monsieur LACARRERE, Maire. Les résultats s'élèvent à :

Dépenses de Fonctionnement : 181 794.83€

Recettes de Fonctionnement : 211 863.86€

**Soit un Excédent de Fonctionnement de : 30 069.03€**

Dépenses d'Investissement : 88 842.27€

Recettes d'Investissement : 83 246.13€

**Soit un Déficit d'Investissement de : 5 596.44€**

**Les résultats étant conformes à la comptabilité tenue par le SGC de St-Gaudens, le compte administratif 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **3° - Affectation du résultat 2023**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2023 d'un montant de 86 909.76€ ainsi qu'il suit :

Recettes Investissement (compte 1068) : 16 718.23€

Recettes Fonctionnement (compte 002) : 70 191.53€

**Affectation du résultat 2023 accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **4° - Taux d'imposition des taxes directes locales 2024**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2024. Il présente les différentes simulations établies par le SGC de St-Gaudens. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter de 0.5% les taxes directes locales 2024, et de sur-augmenter de 0.75% la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Les taux d'imposition 2024 ont donc été fixés, à l'unanimité des membres présents, ainsi qu'il suit :**

**Taxe Foncière Bâti : 30.48 %**

**Taxe Foncière Non Bâti : 50.53 %**

**Taxe d'Habitation : 8.57 %**

### **5° - Vote du Budget 2024**

Monsieur le Maire présente le projet budget 2024 qui s'élève à :

**Section de Fonctionnement : Dépenses : 270 669.53€**

**Recettes : 270 669.53€**

**Section d'Investissement : Dépenses : 125 884.23€**

**Recettes : 125 884.23€.**

**Budget 2024 adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **6° - Achat d'une unité centrale pour le secrétariat de la Mairie et demande d'aide financière du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordinateur du secrétariat de la Mairie est ancien et fait preuve de défaillance. Afin de prévenir une panne importante qui bloquerait le travail du

secrétariat, il propose de remplacer l'unité centrale. Un devis a été établi par la Société VELA Pyrénées de St Gaudens qui assure l'entretien de l'ordinateur actuel, pour un montant HT de 1 411€. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de remplacer l'unité centrale pour un montant de 1 411€ HT et de demander l'aide du Conseil Départemental.**

**7° - Annulation de la demande de subvention attribuée par le Conseil Départemental pour la réfection de l'appartement de St Martin**

Monsieur le Maire expose que les études par le SDEHG, le CAUE et autres organismes sont toujours en cours et vont modifier les devis déjà établis. Il y a donc lieu de renoncer à la subvention qui nous avait été attribuée en 2023 par le Conseil Départemental. Une nouvelle demande sera faite après études complètes et établissement des devis nécessaires.

**Annulation acceptée à l'unanimité des membres présents.**

**8° - Questions diverses**

- Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Monsieur Cédric PIN qui sollicite une autorisation de stationnement pour « L'épicerie d'Antan » sur la Place de Lannes et à St-Martin les lundis après-midi : stationnement accepté.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Nathalie CUCURON qui sollicite un changement d'adresse : demande refusée.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'abri jardin bois pour la cour de l'Ecole Maternelle a été acheté et sera installé pendant les vacances de printemps.
- Haute-Garonne Ingénierie demande que leurs services soient sollicités lors des demandes de permis de construire afin d'informer les titulaires de la possibilité de branchement de leur propriété à la FIBRE.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 20 H 55.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 7 avril 2024

La secrétaire de séance,  
Guylaine DARMANI



Le Maire,  
Bertrand LACARRERE

